



RESSOURCES HUMAINES

Rencontre des professionnels RH des SPSTI : retour sur l'édition 2024

Comme chaque année, une journée d'échanges destinée aux professionnels de la fonction RH dans les SPSTI a été organisée par Présanse le 12 décembre dernier.

Cet évènement, qui a rassemblé près de 120 participants, en présentiel et à distance, a permis d'aborder une grande variété de sujets d'actualité RH dans le secteur.

La matinée a débuté par l'intervention de Martial Brun, directeur général de Présanse. Après avoir rappelé que le réseau s'est doté d'un programme d'orientations et d'actions (POA) lors de son AG de 2023 afin d'apporter un appui aux Services dans leur mission, il a pu revenir sur l'avancement de ce programme. Ce dernier, comporte entre autres un volet « ressources humaines » et a notamment suscité des travaux collectifs portant sur la GEPP (gestion des emplois et des parcours professionnels), la lutte contre la pénurie de médecins du travail, ou les négociations collectives de branche.

L'objectif de l'ensemble vise in fine à renforcer la prévention en santé au travail au bénéfice des employeurs et des salariés. Ce rappel a permis ainsi de remettre en perspective les actions menées par les professionnels RH.

Ensuite, après une synthèse de l'état du dialogue social dans la branche, par Anne-Sophie Loicq, responsable juridique de Présanse, un focus a été fait sur la formation professionnelle, avec les éclairages de Nelly Ivanchak et Fabien Château de l'Opco santé,

notamment sur les engagements et les conventionnements à date, au regard des axes prioritaires de formation définis par la branche.

À toutes fins utiles, pour mémoire, concernant les axes prioritaires de formation, Présanse a mis à jour son infographie qui liste les thèmes et le montant de la prise en charge, pour 2025.

[Le document est disponible sur le site internet de Présanse.](#)

La matinée s'est poursuivie avec un résumé des travaux élaborés par la Commission RH, une présentation des principales données RH du rapport de branche 2024 par Ghislaine Bourdel, responsable des statistiques et de la qualité au sein de Présanse, et une table ronde dédiée à la prévention de l'absentéisme dans les SPSTI, proposant des pistes concrètes d'amélioration grâce aux témoignages d'Aurélien Cartier de l'AHI33, de Juliette Lombard Duchêne de l'AIST21 et de Sandra Bac de SPST Corrèze-Dordogne.

L'après-midi a quant à lui été axé sur les enjeux de la « nouvelle » classification des emplois conventionnels telle qu'issue de l'accord de branche du 23 mai 2024.

Après qu'Anne-Sophie Loicq (Présanse) a pu rappeler les principales dispositions de cet accord, des DRH de SPSTI ont pu témoigner sur la manière dont ils se sont appropriés lesdites dispositions. Il y a ainsi eu le témoignage de Florence Richard d'Effcience et celui d'Emmanuel Naudet, de STP Provence, et de nombreux échanges avec les participants dans la salle (y compris la salle virtuelle).



MOUVEMENTS

(26) M. Raphaël GIMENO a quitté ses fonctions de directeur fin décembre 2024 au sein du STDV. Il est remplacé par **Mme Nadia PAVAT** depuis le **06 janvier 2025**.

(69) L'AGEMETRA et **l'AST Grand Lyon** ont fusionné au 1^{er} janvier dernier pour former **PROMEOM**. Le Président de l'association MC2A (marque PROMEOM) est **M. Luc MARTINOD** et le Directeur général est **M. Jean-Robert STEINMANN**.



Le groupe FMP s'arrête, et Présanse remercie tous les gestionnaires pour leur forte implication durant toutes ces années.



De gauche à droite, Aurélien Cartier, Juliette Duchene-Lombard et Sandra Bac, professionnels RH des Services AHI33, AIST 21 et SPST 19-24. Les débats, autour de l'engagement au travail, sont animés par Anne-Sophie Loicq, juriste en droit social de Présanse.

Cet après-midi s'est poursuivi par une intervention de M. Nicolas Michel, le référent rayonnements ionisants et chef de projet crise à la Direction générale du travail. Celui-ci est venu apporter son éclairage sur l'arrêté du 6 août 2024 relatif à la formation des professionnels de Santé au travail, assurant le suivi individuel renforcé des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants et à l'agrément complémentaire pour les SPST.

Pour rester dans le thème de la formation professionnelle, Virginie Perinetti, avocate-conseil pour Présanse, a réexpliqué notamment le dispositif du développement professionnel continu (DPC). Elle a ainsi reproduit les différents régimes qui se sont succédés dans le temps notamment sur la périodicité du DPC et l'a distingué des obligations nouvelles de la certification individuelle

des professionnels de santé qui s'ajoute au DPC en s'appuyant sur deux livrables élaborés par Présanse ([frise chronologique et synthèse des deux régimes à retrouver sur le site internet de Présanse](#)).

La journée s'est achevée sur le recueil des préoccupations des professionnels RH des SPSTI afin que Présanse et la Commission RH puissent y répondre dans les mois à venir.

Tous les supports sont à retrouver sur le site de Présanse, www.presanse.fr, et en cas de questions particulières sur les différents sujets, il est notamment possible de contacter Arnaud Bonduelle, secrétaire général de Présanse ou Anne-Sophie Loicq, responsable juridique de Présanse, par mail, respectivement à a.bonduelle@presanse.fr, as.loicq@presanse.fr. ■



Une date à retenir : le 31 mars 2026

PLUS QUE 14 MOIS...

Plus que 14 mois pour être en conformité avec le décret n° 2022-1664 du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des infirmiers. Ce texte prévoit **240 heures de formation ventilées en 6 matières** pour qu'un(e) infirmier(e) diplômé(e) d'État devienne infirmier(e) de santé au travail.

Il offre également la possibilité aux organismes de formation de **valider les compétences des IST** déjà en poste, dès lors que les formations et expériences associées permettent de le faire. À ce jour, 134 candidats sont passés en jury de validation des compétences lors de jurés spécifiques organisés par l'Afometra. 167 autres candidats sont déjà inscrits en 2025 et 179 attendent une date de passage.

Toutes les informations, notamment, l'**aide à la préparation au jury de validation** ainsi que la liste des compétences à valider sont sur notre site www.afometra.org/les-actualites-du-cycle-infirmiere-en-spst

Nous répondons également à vos questions au 01 53 95 38 63.